

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 7 février 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et Madame la Ministre de la Protection des consommateurs :

« L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été mandatée par le gouvernement français pour évaluer les risques liés à l'exposition aux pesticides pour les travailleurs de la filière horticole des fleurs coupées et en pots, ainsi que pour leurs enfants. Cette mission fait suite au décès d'une fille de 11 ans, victime de leucémie, dont la mère était régulièrement exposée aux herbicides dans sa profession en tant que fleuriste.

Il est à noter que près de 85 % des fleurs coupées vendues en France sont importées, avec une part importante provenant de pays situés hors de l'Europe, où les normes sanitaires diffèrent de celles qui s'appliquent dans l'Union européenne. En dehors de l'Europe, on ne peut pas exclure l'utilisation d'herbicides toxiques, ce qui augmente les risques pour la santé des personnes en contact avec ces fleurs.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et Madame la Ministre de la Protection des consommateurs :

- Existe-t-il une production florale au Luxembourg ? Dans l'affirmative, à combien se chiffre cette production ?
- Est-il possible de tracer l'origine des fleurs vendues au Luxembourg ?
- Est-ce que l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) effectue des contrôles auprès des fleuristes ?
- Les fleuristes sont-ils sensibilisés aux risques liés aux pesticides ?
- Est-ce que Madame la Ministre envisage de faire appel à l'un des laboratoires nationaux, comme le LIH, pour effectuer une étude similaire à celle actuellement menée en France, dans le but de surveiller les risques sanitaires associés aux fleurs ?

- Le gouvernement prévoit-il de prendre des mesures si les résultats de l'étude menée par l'ANSES en France concluent à des effets négatifs des pesticides utilisés sur les fleurs coupées et les fleurs en pot sur la santé des fleuristes et de leurs enfants ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gérard SCHOCKMEL
Député



Luc EMERING
Député